



CONVOCAATION

Assemblée générale
de l'Association
Maison Chance Suisse

**vendredi 28 juin
à 20 heures**

Grand salon du Buffet de la
gare de Lausanne

Ordre du jour:

- 1) Rapport d'activités du comité sortant
- 2) Exposé de Tim Aline Rebeaud sur les activités et les projets de la Maison Chance au Vietnam
- 3) Rapport sur les comptes de l'association
- 4) Décharge du comité sortant pour la gestion et les comptes
- 5) Révision des statuts
- 6) Election du nouveau comité
- 7) Divers.

Le projet de révision des statuts (voir p. 4) vise à dynamiser l'association par une gestion professionnelle et à établir une distinction entre les activités propres de l'association et celles de la Maison Chance elle-même. Il est prévu:

- de créer un secrétariat permanent de l'association, capable d'informer régulièrement les membres et d'assurer le suivi des opérations de promotion;
- de décharger Tim Aline de son rôle de présidente de l'association et de créer pour elle une fonction rétribuée avec mandat de diriger la Maison Chance et de représenter l'association auprès des autorités vietnamiennes.

Lettre de la présidente

Chers Amis,

Le temps passe... si vite que je n'ai même pas réussi à vous mettre au courant. Vous avez peut-être pensé que nous n'existions plus, ou que nous vous avions oublié?

En plus, à la fin de l'année passée vous avez reçu une lettre du comité de l'Association Maison Chance Suisse. Le message était: « Nous avons besoin d'un renouvellement au sein du comité de direction... »

Que se passe-t-il?

Ici, sur le terrain, le programme n'arrête pas de se développer, de s'agrandir. Cette grande famille a commencé juste à se former il y a 9 ans, avec un, puis deux enfants malheureux. Aujourd'hui presque 60 résidents vivent à la Maison Chance (sans compter les 150 autres qui gravitent autour du programme), suivent une scolarité et une formation professionnelle. Mais ils travaillent aussi! Dans nos ateliers, nous commençons à confectionner différents produits et nous offrons aussi des services d'informatique. Certains bénéficiaires du programme ont trouvé une nouvelle autonomie, et c'est une stimulation formidable pour encourager les autres à persévérer.

Nous avons plus que jamais besoin de votre soutien, parce que le projet prend de plus grandes dimensions et que les besoins sont toujours plus importants.

Ces deux dernières années je n'ai été que peu présente en Suisse, bloquée au Vietnam pour différentes raisons. Je n'ai pas pu remplir mon rôle de présidente d'association, et je m'en excuse. Sur le terrain, les difficultés ne me permettaient pas de quitter la Maison. Ce fut un dur et long combat, pour changer d'organisme partenaire; pour avoir la complète acceptation des autorités, qui jusqu'à ce jour n'avaient jamais eu affaire à une histoire pareille!

Aujourd'hui nous avons la reconnaissance de tous, un partenaire avec qui nous nous comprenons.

Mais ce n'est qu'avec vous que je peux poursuivre les objectifs de la Maison Chance pour chacun de ses hôtes: **retrouver une identité et une vraie autonomie.**

Le projet est en cours et la Maison Chance à besoin de l'aide de tous, pour pouvoir se développer et assurer ainsi sa pérennité. Donnez-leur une chance de pouvoir développer leur potentiel et devenir des êtres actifs, respectés et utiles dans la société.

Je vous invite à venir à notre assemblée générale, pour que nous trouvions de nouvelles personnes qui reprennent le flambeau ici, en Suisse. J'ai confiance en car jusqu'à ce jour, même en silence, vous avez continué à nous soutenir. A très bientôt!

*Tim Aline Rebeaud,
présidente de l'association*

Une année à la Maison Chance

En guise de nouvelles de l'année écoulée à la Maison Chance, Tim Aline nous adresse ici une chronique en six photos. Elle aura l'occasion de nous en dire plus lors de l'assemblée générale du 28 juin, à laquelle chaque membre et sympathisant de l'association Maison chance est invité à participer (convocation en p. 1)



Août 2001. Vue de notre salle à manger inondée. Depuis plus de trois ans nous subissons les inondations et notre structure à été fortement détériorée. Pour résoudre le problème il faudrait rehausser notre terrain de 50 cm. Ces travaux auront normalement lieu à la fin de la saison des pluies, en octobre 2002.



Décembre 2001. Dieu (résidente paralysée de 17 ans) est apprentie dans notre atelier de couture. Elle est en train de confectionner des étoiles en tissu qui sont par la suite décorées de broderie. Nous venons de recevoir une commande de plus de 4000 pièces, ce qui donne aux bénéficiaires confiance en eux. Ceci nous prouve aussi les résultats encourageants de la formation. Les apprentis font aussi toutes sortes de vêtements, des animaux-jouets pour enfants etc...



Octobre 2001. Vue de notre atelier de dessin textile. Le père Phan Khac Tu, notre nouveau partenaire vietnamien, avec Tim. Cette nouvelle collaboration est positive, le père Tu a une grande expérience dans le domaine social, et croit vraiment à notre projet.



Février 2002. Les enfants de la MC entassés dans une petite lambretta (vehicule à 5 roues) prêts à partir à la piscine. La MC n'a pas encore de bus à elle, mais c'est un projet pour le proche futur.



Novembre 2001. Madame Nguyen thi Binh, vice-présidente du Vietnam, avec Tim en arrière plan, lors de la fête de la mi-automne. Pour l'occasion, la vice-présidente avait rassemblé les enfants handicapés des différents foyers de Ho Chi Minh Ville, avec leurs directeurs (et directrices). Ceci fut une occasion pour Tim de faire connaissance avec la présidente, femme active dans le domaine social au Vietnam. Elle fut très touchée par la Maison Chance et son parcours, et assura de nous soutenir dans l'avenir.



27 avril 2002. Remise du Prix Henry Dunant à Tim, au Vietnam. De gauche à droite : M. Feller, ambassadeur suisse au Vietnam ; Mr Vodoz, représentant de la Fondation Henry Dunant ; Binh, un des grand enfant de la MC et Tim, lauréate 2001. La cérémonie s'est déroulée à l'hotel New World de HCM Ville, elle comme il n'y avait pas de traducteur, pour finir le public a demandé à Tim de faire la traduction. Situation cocasse quand on sait qu'elle était en même temps celle qui recevait le Prix !

Nouveaux statuts soumis à l'assemblée générale du 28 juin 2002

Le comité sortant propose à l'Assemblée générale de procéder à une révision totale des statuts de l'association. Les statuts actuellement en vigueur, datant du 4 mars 1997, seraient remplacés par le texte qui suit.

Ce projet est soumis à la discussion de l'Assemblée générale. Chaque article ou partie d'article peut faire l'objet d'amendements proposés par un membre de l'assemblée. Les propositions d'amendements sont mises en discussion, puis soumises au vote. Est retenu le texte qui obtient la majorité des voix des membres présents.

Après la délibération article par article, les nouveaux statuts doivent être approuvés globalement par un vote final.

Art. 1^{er}. Constitution L'Association Maison Chance Suisse est une association à but idéal au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Art. 2. But L'association a pour but de soutenir les activités de la Maison Chance comme lieu d'accueil, de soins et de formation pour orphelins et handicapés au Vietnam.

Art. 3. Siège Le sièg

Art 4. Organes Les organes de l'association sont l'assemblée générale, le comité et les vérificateurs des comptes.

4.1. Assemblée générale.

1.1.1. Tout membre de l'association ayant payé sa cotisation annuelle peut participer aux délibérations et dispose d'une voix à l'assemblée générale.

2.2.2 L'assemblée générale se réunit au moins une fois au premier semestre de chaque année. Elle peut se réunir en assemblée extraordinaire à la demande du comité ou de 10% de ses membres. La convocation doit être adressée aux membres, avec l'ordre du jour et les documents nécessaires, trois semaines à l'avance.

2.2.3 L'assemblée générale a les compétences suivantes :

- élection du comité et des vérificateurs des comptes,
- approbation des comptes et du rapport d'activité,
- adoption du budget et du plan d'action,
- fixation du montant des cotisations,
- révisions des statuts,
- dissolution de l'association.

2.2.4 Les décisions de l'assemblée générales sont prises à la majorité simple des membres présents. La dissolution exige la majorité de tous les membres, avec possibilité d'une procédure écrite.

4.2. Comité

1.1.1. Le comité est composé de trois à sept membres, dont un président, un trésorier et un secrétaire. Il veille au bon fonctionnement de l'association. Il entreprend, organise et met en œuvre les actions utiles à la poursuite de ses buts statutaires. Les tâches du comité sont notamment les suivantes :

- information régulière des membres sur les activités de la Maison Chance,
- promotion de l'association auprès du public suisse,
- recherche de fonds destinés à financer les activités de la Maison Chance,
- gestion des fonds de l'association, en veillant à ce que les frais de promotion et d'administration n'excèdent pas 10% du chiffre d'affaires,
- encadrement et rétribution du personnel de l'association,
- préparation de l'assemblée générale annuelle en lui fournissant, avec la convocation et l'ordre du jour, les comptes et un rapport d'activités pour l'année écoulée, un budget et un plan d'action pour l'année en cours.

1.1.2. Le président est principalement chargé de la bonne marche de l'association, veille au respect des statuts et assure la liaison avec les autres associations intéressées à la Maison Chance. Le trésorier est principalement chargé de la bonne gestion des finances et de la bonne tenue des comptes. Le secrétaire est principalement chargé de veiller à la bonne marche de l'administration de l'association et à la transparence de l'information relative à la Maison Chance et à l'association. Pour le reste, le comité s'organise et répartit librement ses tâches entre ses membres.

Art 5. Ressources Les ressources de l'association proviennent:

- des cotisations des membres
- de dons, legs et donations de personnes physiques ou morales,
- de subventions des pouvoirs publics,
- des bénéfices de ventes d'objets produits par la Maison Chance,
- de toute autre source autorisée par la loi.

Art. 6. Personnel L'association délègue à Tim Aline Rebeaud les fonctions de direction de la Maison Chance et de représentation de l'association auprès des autorités vietnamiennes. Pour assurer son administration quotidienne et la permanence de son secrétariat en Suisse, l'association peut embaucher du personnel administratif. Les contrats de travail de la directrice et du personnel administratif sont établis par le comité. Ces contrats sont signés, pour l'association, par le président et par un autre membre du comité.

Art. 7. Dissolution La dissolution de l'association, ou sa fusion avec un organisme poursuivant des buts analogues, ne peut être décidée qu'à la majorité absolue des membres de l'association. Le scrutin peut avoir lieu par correspondance. En cas de dissolution, les biens de l'association doivent être donnés à un ou plusieurs organismes non lucratifs poursuivant des buts semblables à ceux de la Maisons Chance.

Pour un renseignement...

ou pour manifester votre intérêt à aider concrètement la Maison Chance...

- vous pouvez essayer de joindre Tim Aline jusqu'au jour de l'assemblée générale du 28 juin 2002, au 079 740 50 61
- lui adresser un message e-mail à l'adresse timamc@hcm.vnn.vn
- appeler chez Laurent Rebeaud ou, cas échéant, enregistrer votre message sur le répondeur automatique, au 021 652 65 25.

Pour faire un don...

ou pour payer les cotisations annuelles de membre de l'Association Maison Chance...

- adressez votre versement au compte de la Maison Chance (case postale 2106, 1002 Lausanne): BCU Lausanne, clearing 767, compte E 0928.61.53.

Pour faire la fête...

participez à la soirée de soutien organisée le samedi 22 juin à la Salle St-Joseph, av. de Morges 66, à Lausanne. Tim Aline sera présente. Prix: Fr 45.- par personne (enfants 25.-). Renseignements et inscription: 022 347 38 93.